

**COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUIIN 2023**

BOULENGER Raynald	✓
ADAM Murielle	ABS
ADJERAD Catherine	✓
BISSON Arnaud	✓
DESENCLOS Chantale	✓
DUVAL Benoît	EXC.
HENIN Julien	ABS
JACQUES Laurent	✓
LAURENT Céline	PVR
LEVASSEUR Edith	✓
OLANIER Jean-Pierre	✓
PLANCHON Ariane	✓
QUESNEL Sébastien	ABS
SOUMILLON Alain	✓
VORREITER Séverine	✓

Assistait :

Pouvoirs : Mme Laurent à M.Bisson

APPROBATION DU P-V DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Secrétaire auxiliaire : Alexandre DESICY

* * *

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

[2023-18 / CREATION D'UNE SALLE MULTI-ACCUEIL – Point d'étape](#)

Monsieur le Maire fait état des avancées du projet, et de la dernière réunion de la commission Travaux en date du 17 mai.

L'équipe d'architectes a proposé une nouvelle version du projet, plus acceptable à la fois esthétiquement et financièrement, au vu des évolutions du principe de construction. Le dernier plan est étudié par les élus.

Le choix du mode de chauffage (gaz évolutif vers un réseau de chaleur), les ouvertures (baies, issues de secours), l'aspect esthétique, le mode de construction, la scène sont des points en cours de validation.

Le dépôt du PC est prévu pour fin juin.

[2023-19 / FRICHE COURIAT – Rachat du reste de la propriété et point sur le l'avancement du projet des futurs ateliers techniques](#)

La propriété « Couriat » a été achetée en partie par la commune en 2019. Suite au décès de Pierre Couriat, les cohéritiers ont proposé la vente de la partie restante à la commune. Après négociation avec M. le Maire, un accord autour de 85.000 € net vendeur se dessine. Par un courrier du 22 mars 2023, la succession accepte ce montant.

Le rachat de ces parcelles cadastrées AH 155-156-157 et 158, pour un total de 1.347 m², permettra de consolider l'ensemble immobilier que constitueront les ateliers techniques municipaux, en cours d'aménagement. Il n'y aura pas de division cadastrale.

Références	Superficie en m ²	Consistance - Nature
AH 155	267	Atelier artisanal 190 m ² + entrée, bureau, grenier
AH 156	382	Maison 90m ² à rénover et jardinet
AH 157	478	Bâtiment 100m ² pour garage et stockage
AH 158	220	Terrain jouxtant les parcelles déjà acquises par la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal APPROUVE A L'UNANIMITE :

- de procéder au rachat par la commune desdites parcelles, pour un prix de 85.000 €, les frais de notaires, estimés à 7.500€, en sus

- d'autoriser M. le Maire à effectuer toutes les démarches afférentes, notamment la signature des actes.

2023-20 CCVS- Adhésion à l'entente Numérique

M. le Maire expose que le fonctionnement des services nécessite un certain niveau de performance informatique, et de plus en plus, de sécurisation des démarches.

Il propose de souscrire à l'entente informatique proposée par la CCVS, qui assure un service mutualisé et local pour accompagner les mairies adhérentes dans la gestion de leur parc informatique et la mise en place du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Cela permet d'avoir une assistance informatique présentielle et téléphonique, que ce soit dans la gestion de l'existant, la maintenance ou dans la mise en place d'un nouveau système informatique, vidéosurveillance, téléphonie, groupement de commande pour fournitures d'antivirus, dématérialisation, etc.

Un travail sur l'optimisation des coûts de fonctionnement et d'investissement et dans l'étude de projets pourra être mené. La participation est de 1,50 € par habitant et par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE A L'UNANIMITE de souscrire à l'entente informatique avec la CCVS moyennant une participation de 1,50 € par habitat et par an, et à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

2023-21 / IFER éolien

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de ses doutes sur la réversion de l'IFER éolien que la communauté de communes perçoit et qui doit revenir à la commune.

M. Duval avait alerté sur la différence que versait ENERGY TEAM et ce que retouchait la commune.

En 2018, la commune a touché de la CCVS un montant de 24.964 € d'attribution de compensation au titre de 2018 et à une régularisation d'IFER.

Par la suite, le montant des A.C. est établi à 11.460€.

projet modifié soumis au vote du conseil communautaire en date du 18 décembre 2018

N° d'ordre	Communes	population municipale 2017	AC définitive valeur 2017	RETOURS PERMANENTS SUR AC (certains syndicaux + rôle complémentaire)	RETOURS EXCEPTIONNEL SUR AC (rôle complémentaire sur 2016 à rembourser en 2017)	EVALUATION CHARGES TRANSFEREES 2018 (sommes à retirer des AC)			AC DEFINITIVE pour l'année 2018	pour mémoire valeur AC PROVISOIRE 2018	Réajustement de fin d'exercice* (calcul théorique 2018 mais attention versement sur bases 2017)	BASE DE CALCUL DES AC 2019 = AC définitives 2018 moins variables (- retour exceptionnels et + contribution PAPI 2018)
						Contribution SDIS 2017	GEMAPI	PAPI valeur 2018				
1	Allenay	200	12 977			6 530,63						
2	Auli	1 533	179 774			43 397,88	4 049,00		2 407	4 636	-2 229	2 407
3	Baromeuil	237	16 393			3 619,00	1 243,80	123 161	3 191	70 293	-67 309	3 191
4	Beauchamps	1 013	320 245			24 778,23			10 532	11 776	-1 244	10 532
5	Bouvaincourt-sur-Bresle	820	13 444			19 798,88			293 467	293 467	0	293 467
6	Bugny-les-Gamaches	408	10 902						-6 355	-6 355	0	-6 355
7	Criel-sur-Mer	2 723	206 696			9 674,18			1 229	1 229	0	1 229
8	Darennes	1 286	160 973	445,00		37 594,00	57 294,70		111 710	62 670	-41 883	111 710
9	Embreville	571	16 458	2 130,00		31 275,11			130 143	129 699	445	130 143
10	Etandres	1 094	314 142			13 942,20						
11	Eu	7 140	1 908 541	303,00		23 772,00	631,40		105 646	104 516	2 130	105 646
12	Flocques	636	39 017			286 639,00			263 739	263 696	-157	263 739
13	Friaucourt	793	57 678			9 586,00	12 735,90		16 533	23 270	-6 617	16 533
14	Gamaches	2 666	176 569			18 392,63	8 788,00		31 697	38 665	-6 788	31 697
15	Incheville	1 298	16 344	526,00		66 272,88	3 886,00		706 430	706 802	-372	706 430
16	La Mesnil	741	10 634			26 510,00			90 597	89 611	-986	90 597
17	Le Tréport	6 025	2 940 989	120 566		6 536,00	1 264,00		2 834	3 160	-326	2 834
18	Langoy	642	62 713	12 495,00		162 025,00	196 089,40		1 081	133 124	-11 881	1 081
19	Melleville	254	11 025			5 902,00	1 501,00	122 213	2 793 040	2 787 027	-6 013	2 793 040
20	Mers-les-Bains	2 853	1 185 530			4 104,00	1 183,30		147 806	147 806	0	147 806
21	Millebois	257	1736			79 271,27	191 788,30	67 415	914 450	596 755	-317 295	914 450
22	Morlay-sur-Eu	530	1 305			3 323,00			-1 836	-1 836	0	-1 836
23	Oust-Mesnil	628	262 791			7 323,00			-3 018	-3 336	5 378	-3 018
24	Ponts-et-Marais	776	103 274			15 888,30			247 832	247 421	-411	247 832
25	St Pierre-en-Val	1 114	14 174			18 136,00		0	95 139	95 139	0	95 139
26	St Quentin-la-Motte-Croix-aux-Baillis	1 302	23 572	13 504,00	13 504	31 488,51	127,00		24 964	-3 594	28 548	11 460
27	St Flémy-Basencourt	797	40 509			10 334,00	3 917,00		15 200	22 854	7 654	15 200
28	Wagnemare	853	32 782			20 367,34	47 642,00		-19 228	-19 228	0	-19 228
TOTAL		38 402	13 073 260	149 969		1 014 330,36	662 341,90	402 643	7 560 050	7 753 186	-233 136	7 546 546

Un travail de vérification des sommes est en cours, notamment auprès de la DGFIP, afin de s'assurer que la partie de l'IFER qui est dûe à la commune, est bien intégrée dans le montant reversé.

2023-22 / SMBS-GLP - Convention Financière pour l'installation de Mobilier Grand Site - Totem

M. le Maire expose que dans le cadre de sa stratégie Grand Site Baie de Somme 2018-2023, le Syndicat Mixte a souhaité décliner un schéma de signalétique d'interprétation depuis les cœurs de sites et places de villages. Le sujet avait été abordé par Mme Ariane PLANCHON lors d'une précédente réunion. Il avait été dit que si cela ne revêtait pas un intérêt exceptionnel, nous ne souhaitons pas nous désolidariser.

Cette signalétique d'interprétation correspond aux **mobiliers Grand Site** dont 11 exemplaires sont déjà en place sur le territoire (Pointe de Routhiauville et sentier des Dunes de l'Authie à Fort-Mahon-Plage, le Crotoy, Halte de Morlay à Ponthoile, le Hourdel et la route Blanche, boulevard maritime à Cayeux-sur-mer, Noyelles-sur-Mer, Saigneville, Mons-Boubert).

Le Syndicat Mixte a délibéré favorablement, en date du 19 juin 2020, sur ce projet avec un plan de financement prévisionnel suivant pour la conception et la fabrication des 30 mobiliers :

Partenaires financiers	Taux (%)	Montant (euros HT)	Montant (euros TTC)
CD 80 : dotation d'investissement	30%	31 140 €	37 368 €
SMBS-GLP (via participation des 30 communes du Grand Site de France)	30%	31 140 €	37 368 €
Fonds FEADER	40%	41 520 €	49 824 €
TOTAL	100%	103 800 €	124 560 €

Afin de faciliter la finalisation du dossier par les services instructeurs du FEADER, le Syndicat Mixte porte la participation des communes et se fait rembourser par chacune. Une convention fixe alors les modalités de ce remboursement. Pour la commune, il s'agit d'1/30^e de 31 140€ HT, soit 1 038€ HT, correspondant à 30% du prix unitaire d'un mobilier.

Financement pour un mobilier :

Partenaires financiers	Taux (%)	Montant (euros HT)	Montant (euros TTC)
CD80 : dotation d'investissement	30 %	1 038 €	1 245,6 €
SMBS-GLP (via participation des 30 communes du Grand Site de France)	30 %	1 038 €	1 245,6 €
Fonds FEADER	40 %	1 384 €	1 660,8 €
Total	100 %	3 460 €	4 152 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE A L'UNANIMITE :

- d'approuver le principe ci-avant exposé,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention afférente et tous les documents utiles
- de dire que les crédits sont inscrits au BP 2023.

[2023-23 / CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SOMME – Acquisition et installation d'un banc rouge – lutte contre les violences sexistes et sexuelles](#)

M. le Maire fait part d'un courrier du Département, qui propose aux communes des subventions pour l'acquisition de banc rouge, dans le cadre de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Le Département déclinant ainsi une initiative de la commune de Oisemont, qui avait inauguré un tel banc en novembre 2022.

M. le Maire propose une action similaire à celle d'Oisemont, sans passer par le Département, et d'installer un banc en bois, qui serait de couleur rouge, avec une plaque reprenant les numéros d'urgence. Après divers contacts auprès d'ESAT pour en faire l'acquisition, seul les JARDINS DE LA BRESLE est en mesure d'apporter une réponse localement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE A L'UNANIMITE d'acheter un banc pour 150€ auprès de l'association des jardins de la Bresle.

Certains élus font part de leurs inquiétudes d'un tel banc, il ne faudrait pas que s'installe sur celui-ci soit stigmatisant. Celui-ci sera bien entendu ouvert à tous. L'intérêt est plutôt d'être un repère, et d'y faire figurer les numéros d'urgence.

M. le Maire et M. SOUMILLON propose l'installation de celui-ci au sein de l'arboretum, sachant qu'il y a déjà un banc en pierre.

Mme LEVASSEUR demande la possibilité d'installer un banc également, pas forcément rouge celui-ci, près du lotissement G.Dron.

VIE MUNICIPALE & POINTS DIVERS :

Devenir du Cabinet Médical de Friaucourt :

Le Dr. Roger [expose] ensuite la création du cabinet médical de Friaucourt en 2001, sous forme privée, dimensionné initialement pour un fonctionnement avec 6 médecins.

Il précise qu'actuellement, il rassemble 5 médecins généralistes, 6 infirmières, 1 orthophoniste et 3 employées polyvalentes (accueil, entretien...).

Deux médecins sont récemment partis à la retraite, mais les Dr ANTIDE et RANGAMA ont pris leur suite.

Le Dr ROGER souligne que les problématiques rencontrées par le cabinet médical de Friaucourt ont pour origine le passage de 6 à 5 médecins, impactant les frais de fonctionnement supportés par ces professionnels de santé, malgré la maîtrise de ces coûts, parfois au détriment de la qualité du service (baisse du chauffage l'hiver...), économies de bouts de chandelles insuffisantes pour maintenir l'activité. Avec cette répartition, les frais de fonctionnement supportés par les médecins sont passés de 1700 euros mensuels pour 6 médecins (ce qui est dans la fourchette des coûts supportés dans les cabinets médicaux voisins), à 2 500 euros mensuels à 5 médecins, et qui monteraient à plus de 3 000 euros mensuels à 4 médecins, sachant que le Dr LEROY, actuellement en arrêt maladie, doit partir en retraite avant la fin de l'année.

Les professionnels de santé indiquent que ces coûts ne sont pas supportables et représentent un manque d'attractivité préjudiciable à l'arrivée de nouveaux médecins. Ils ajoutent qu'ils travaillent actuellement à la formalisation d'un projet de santé pour que le cabinet médical devienne une maison de santé pluridisciplinaire, ouvrant sur des possibilités d'aides de l'ARS et l'Assurance Maladie (à l'installation notamment). Toutefois, le montant de ces aides varie d'une commune à l'autre en fonction de la classification des communes par les zonages ARS, ce qui accentue le manque d'attractivité (le montant de l'aide à l'installation est de 20 000 euros à Friaucourt, contre 50 000 euros dans des communes voisines classées prioritaires)

Questions des élus :

1. Le Maire d'Ault proposait le versement d'1€/mois/habitant. Soit une somme de 15.000€ par an pour SQLM. Vous auriez sollicité le maire de Friaucourt il y a un an, qui a lui-même sollicité les 5 communes limitrophes récemment. Quelle est la raison ?

Dr Roger : il est vrai que les médecins l'ont alerté il y a déjà plusieurs mois, mais n'a aucune idée de la raison de ses intentions.

2. Abordons les aspects géographiques. Concernant votre patientèle, 7.000 habitants, beaucoup de croisiens se sont vu refusés l'accès à votre cabinet. Avez-vous une idée de la part de votre patientèle sur ces 5 communes ?

Dr Roger : On ne peut pas le savoir. Lorsque nous acceptons des patients, c'est forcément le critère géographique qui prime.

3. Sachant que Eu doit rouvrir à des tarifs plus avantageux, que Gamaches n'est pas complet, n'avez-vous pas étudié la possibilité d'un déménagement

Dr Roger : Le Dr Caillot doit encore faire une dizaine d'année. Si déménagement il devait y avoir, il finirait par des remplacements. Et en ce qui me concerne, j'habite Amiens, alors il est clair que j'irai m'installer professionnellement sur Amiens. ?

Le propriétaire n'a pas imaginé baisser le loyer, au moins jusqu'à l'arrivée du 5^{ème} médecin ?

Dr Roger : Le loyer n'a pas bougé depuis 5 ans et le propriétaire est prêt à vendre « à perte » (estimation 450 K€, prêt à vendre 350 K€).

Si la SCI s'aligne sur Woincourt ou Gamaches, c'est tout de suite au moins 350 € de moins. Aider les médecins via la SCM, c'est aider la SCI. La demande, c'est de payer pour 2 médecins créateurs une aide qui viendra en moins de leur charge.

C.M : Sachant que nous n'avons pas eu d'éléments de la Sous-Préfecture malgré la saisine de la CCVS, sachant qu'Ault aurait eu des éléments de réponse sur le montage financier, sachant qu'un portage financier par la CCVS est impossible. Avez-vous eu des contacts avec Ault ?

Dr Roger : Peut -être vendredi prochain. M.Antide a fait la même intervention que la mienne aujourd'hui sur Woignarue. Mais pour l'instant, aucune délibération n'a été prise.

4. Vous nous confirmer payer une taxe foncière ? Qui est donc récupéré par Friaucourt in fine ?

Dr Roger : Je suppose qu'elle est comprise dans les charges que les médecins paient à la SCM et qui est reversée à la SCI. Je suppose car je ne suis pas comptable. Les éléments comptables ont été envoyés et largement analysés [par qui ?]

5. L'accueil au cabinet est de plus en plus compliqué. Vous demandez aux communes de payer des charges, totalement opaques pour elles, et alors même que l'accès à votre cabinet est très difficile. Vous m'avez confirmé que si la commune participait, il ne serait pas possible de formuler des objectifs .

Dans la pratique, c'est la géographie qui prime. La CCV subventionne déjà Woignarue. Nous avons sollicité la CCVS sur le même principe.

6. Vous avez un statut de cabinet médical, que dit l'ARS d'un passage à une Maison de Santé ?

Dr Roger : C'est en cours, mais comme les heures de secrétariat diminue, il y a une forte incertitude. A la base, trois agents se partagent 1 ETP, sauf qu'actuellement il y a un arrêt maladie et un départ en retraite à venir.

En résumé, Mme ADJERAD trouve que ce principe d'aide est nouveau et rompt avec l'indépendance des médecins libéraux jusqu'alors. Il doit être réfléchi et adapté afin de ne pas créer un précédent vis-à-vis des autres cabinets médicaux de notre territoire ; quant à la durée de cette aide, elle reste floue. Il est certain que ce n'est pas facile d'expliquer que les communes aideraient le cabinet, sans qu'en contrepartie les habitants n'en bénéficient réellement. A la limite, une aide ponctuelle, qui permettrait de conserver une autonomie et le principe du libéral sur le long terme, serait plus acceptable.

M. le Maire ajoute que les équipements de Criel et Gamaches sont financés par les communes. Alors un financement intercommunal impliquerait que ces communes financent des équipements sur d'autres communes. En l'état, cela n'a plus de sens. Ault s'est déclaré prêt à faire un groupement de communes pour racheter le local, et il y a une proposition également de la pharmacie.

Les élus sont favorables à la proposition de M. le Maire, d'attendre des compléments d'informations, notamment la réponse de la Sous-Préfecture, le détail des charges actuelles, et sursoit à statuer.

Mise en place de la procédure de l'amende forfaitaire

Afin de sanctionner les incivilités constatées, M. le Maire informe mettre en place une procédure permettant de verbaliser, procédure en cours de déploiement.

Renouvellement des membres de la CCLE

Afin de mettre à jour l'arrêté préfectoral de 2020, les représentants de l'administration et du T.J. doivent être, si possible, changés. Les élus sont invités à faire part de leurs propositions.

Manifestations à venir : Arnaud Bisson évoque la réunion de centralisation à venir mercredi, pour finaliser l'ensemble des événements.

Déplacement des panneaux entrée et sorties d'agglomération sur le RD 940 E.

Afin de baisser la vitesse à l'entrée du Bois de Cise, Ault et St Quentin Lamotte souhaite demander au Département le déplacement des panneaux d'entrées de ville. Les élus y sont favorables.

Point complémentaire : tarification cantine et garderie

Mme ADJERAD évoque la forte fréquentation de la garderie, notamment du soir, et la problématique générée en termes d'effectif d'encadrement.

Parmi les solutions envisageables :

- instauration d'une limite de nombre de places
- instauration de critère de discrimination (travail des parents)
- réévaluation des tarifs.

La dernière solution est privilégiée. Le Conseil Municipal délibérera pour mettre à jour le tarif actuel (1€) et qui n'a jamais été revisité. Une information aux familles sera faite avant la fin de l'année scolaire.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire fait état de :

1° Discussions bien avancées pour la location de l'ex Poste à des infirmières libérales

2° Procédure en cours de résolution à l'amiable pour la remise en état du chemin de la courette vers la Targette.

3° Dates de passage des gens du voyage sur la CCVS. A ce sujet, il a été évoqué un moment d'accueillir l'aire de grand passage sur la pâture en face de l'aérodrome. M. le Maire a immédiatement saisi le conseil communautaire, qui a délibéré pour s'y opposer expressément.

TOUR DE TABLE

A.SOUMILLON : l'arboretum continue d'avancer (grille, cuve à eau, pergola, et bassin à venir).

A.PLANCHON fait part de la boîte à livre

S.VORREITER fait part d'une réunion à venir au sujet de l'illettrisme à St Riquier.

La séance est levée à 20h30.